

DESCRIPTION DU PACK TABLETTE :

MODELE : IPAD (6EME GENERATION)

N° DE SERIE :

ACCESSOIRES : CORDON LIGHTNING / TRANSFO / BOITE IPAD / ETUI STM DUX

Ce contrat est établi entre l'OGEC E.C.A.M, représenté par le chef d'établissement, et l'utilisateur indiqué ci-dessus.

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles, l'OGEC ECAM met à disposition de l'élève indiqué ci-dessus, une tablette tactile et les accessoires associés, à des fins d'usages pédagogiques, dans le cadre de sa préparation au diplôme du baccalauréat, au lycée Notre Dame du Mur – Le Porsmeur.

Ce document doit être accepté sans réserve. Il doit être obligatoirement signé par le(s) responsable(s) légal(aux) et l'élève, afin de pouvoir prétendre à la mise à disposition du matériel.

1. Propriété de la tablette et de ses accessoires :

La tablette et les accessoires identifiés ci-dessus, restent la propriété de l'OGEC ECAM durant la période de location. Au terme de cette période, et si le loyer a été intégralement payé, la tablette deviendra la propriété de l'élève. Le montant des loyers est indiqué sur la feuille de tarifs 2018 - 2019.

A partir de la 2^{ème} année de scolarité, cet équipement pourra être racheté (à hauteur du montant restant à payer), en cas de départ anticipé de l'établissement.

Tant que la tablette est propriété de l'OGEC ECAM, la revente, la cession, même à titre gratuit, l'échange, le prêt, la location, de la tablette et de ces accessoires à une tierce personne sont donc strictement interdits.

2. Conditions et Règles d'utilisation :

Il est rappelé à l'élève qu'en plus du présent contrat, une charte informatique régit les conditions d'utilisation des systèmes d'information, de l'accès Internet, des services numériques, et du respect de la réglementation quant aux données professionnelles et privées des établissements du groupe ECA.M. L'acceptation de ces documents est obligatoire afin de bénéficier de ce matériel.

L'élève s'engage à :

- Conserver et à prendre le plus grand soin de la tablette et de ses accessoires. Afin d'être protégée, la tablette doit rester impérativement dans l'étui de protection qui lui a été remise ;
- Respecter, lors de l'utilisation de la tablette et de ses accessoires, le règlement intérieur de l'établissement, ainsi que la charte informatique ;
- Respecter les préconisations d'utilisation émises par l'établissement et le constructeur ;
- Ne pas enregistrer ou télécharger, même de façon temporaire, tout contenu illicite ou pour lequel il ne détient pas les droits ;
- Ne pas utiliser ou diffuser de photos, vidéos, enregistrements sonores, sans l'autorisation des personnes présentes sur ces médias, ou leurs représentants légaux.

L'élève s'engage à ne pas modifier la configuration initiale, à respecter les réglages et les profils de sécurité installés. Il est strictement interdit de modifier le système d'exploitation, de procéder au débridage de la tablette, et de modifier les paramètres de restriction.

L'élève est en charge de l'autonomie de sa tablette. En conséquence, il s'engage à ce que la tablette soit chargée à plus de 75% lorsqu'il se rendra sur l'établissement.

3. Traçabilité et filtrage :

Afin de répondre aux obligations légales, le Lycée Notre Dame du Mur – Le Porsmeur met en place des outils de traçabilité (journaux de connexion) de la tablette et des connexions à internet faites depuis la tablette, dans l'enceinte de l'établissement ; Ainsi que des outils de filtrage (filtrage de contenu, des URL, protocolaire, etc...), permettant d'analyser les conditions d'utilisation de la tablette, et de restreindre ou d'interdire l'accès à internet ou à certaines catégories de sites internet et applications. Tout contournement de ce dispositif est strictement interdit.

La tablette peut être utilisée au domicile et donc être connectée au WIFI et à Internet. Cet accès étant strictement personnel et ne pouvant être en aucun cas supervisé par l'établissement, il relève de la responsabilité du(des) responsable(s) légal(aux) de son utilisation.

4. Stockage et sauvegarde :

Il incombe à l'élève de gérer son espace de stockage. Afin de palier à un éventuel manque d'espace disponible, il est possible d'utiliser le service de stockage en ligne mis à sa disposition (Microsoft OFFICE 365 – OneDrive). Il appartient à l'élève de gérer ses données et ses sauvegardes. L'établissement ne pourra ainsi être tenu responsable de la perte de documents en cas de dysfonctionnement de la tablette.

5. Gestion de la tablette et de son usage :

Pour garantir l'utilisation de la tablette, l'établissement met en œuvre un système de supervision de chaque tablette, permettant son contrôle par le biais d'un logiciel de gestion de terminaux mobiles (MDM). Ce système permet :

- De déployer ou mettre à disposition de l'élève des applications sélectionnées ou achetées par l'établissement
- D'appliquer des restrictions et des réglages sur la tablette, assurant l'intégrité de celle-ci
- De géolocaliser la tablette en cas de perte ou de vol
- D'appliquer des actions à distance, telles que la réinitialisation du code de verrouillage ou de la tablette

L'attention de l'élève est attirée sur les comportements relevant d'un mauvais usage des réseaux sociaux, forums et lieu d'expression en ligne via la tablette. L'utilisation de la tablette et de ses accessoires implique le respect des droits de propriété intellectuelle et du droit à l'image.

La direction de l'établissement pourra contrôler, en présence de l'élève, le contenu de la tablette et, le cas échéant, pourra lui demander de supprimer l'ensemble des éléments ne correspondant pas à un usage pédagogique.

6. Assistance et Maintenance :

La maintenance de la tablette, des logiciels et applications associés et des accessoires est de la compétence du service informatique de l'établissement. Aucune intervention externe n'est autorisée sur la tablette et ses accessoires.

Tout problème, et panne relative à la tablette ou aux accessoires, devra être immédiatement signalée au service informatique. En cas de maintenance sur l'équipement, une tablette de remplacement pourra être mise à disposition de l'élève le temps de la réparation.

7. Garantie et Responsabilités :

La garantie constructeur de l'appareil couvre uniquement des défaillances liées à un composant, ou à l'intégralité de la tablette. Elle ne s'applique pas lorsque la tablette comporte des chocs, éraflures ou traces altérant sa surface. Dans ces cas, la maintenance et le remplacement ne pourront être pris en charge.

En cas de casse ou de sinistre, l'élève devra immédiatement en informer l'établissement. Assurée par l'établissement, la franchise par sinistre est de 100 €. Aucune dégradation volontaire ne sera prise en charge. Dans ce cas, le montant des réparations pourra être demandé par l'établissement.

En cas de perte ou de vol, l'élève devra immédiatement en informer l'établissement. Un verrouillage et une géolocalisation pourront être effectués à distance par le service informatique. La géolocalisation de l'appareil ne pourra être effectuée que dans ces cas précis. En cas de vol, une plainte devra être déposée auprès de la police ou de la gendarmerie.

8. Non-respect du contrat :

En cas de manquement au présent contrat, l'établissement pourra brider l'utilisation de la tablette ou de certains services et applications. L'établissement pourra également demander à l'élève la restitution de la tablette et de ses accessoires.

9. Acceptation du contrat :

DATE ET SIGNATURE
DU (DES) RESPONSABLE(S) LEGAL (AUX)

DATE ET SIGNATURE
DE L'ELEVE